



Programme Effilogis 2015

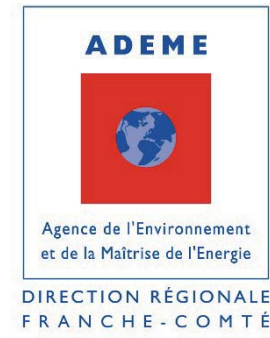
L'Espace Info Energie : conseils techniques et financiers, neutre et gratuit

www.ffmpeg.fr



Le Programme Effilogis de la Région Franche-Comté et de l'ADEME

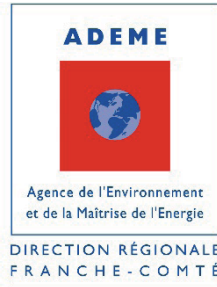
www.ffmpeg.fr



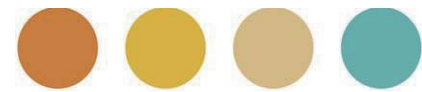
- **Un audit énergétique**
- **Des aides à l'investissement :**
 - * Rénovation globale BBC
 - * BBC par étapes



Franche-Comté
Conseil régional



Audit énergétique



Principe : favoriser les audits énergétiques en rénovation pour atteindre le niveau BBC :

- * bilan énergétique de l'habitation
- * préconisations et priorisations pour atteindre niveau BBC
- * découpage des travaux en 2 étapes cohérentes
- * assistance de l'Espace Info Energie

Périmètre :

- * particuliers propriétaires ou bailleurs
- * logements anciens

Coût de l'audit : 700 € - 550 € pris en charge - 150 € pour particulier

Plus d'informations : Espaces Info Energie (ADERA en Haute-Saône)



BBC par étapes pour une rénovation ... par étapes



Principe : favoriser la rénovation au niveau BBC par étapes

Périmètre :

- * particuliers propriétaires occupants
- * logements anciens

Conditions :

- * avoir réalisé un audit énergétique
- * revenu fiscal de référence (idem plafonds ANAH) :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence des ménages aux ressources modestes/plafond majoré
1	18 332 €
2	26 811 €
3	32 242 €
4	37 669 €
5	43 117 €
Par personne supplémentaire	+ 5 431 €



Franche-Comté
Conseil régional

BBC par étapes



Première étape : 2 500 € plafonné à 30% des dépenses éligibles + 80% sur accompagnement sur les travaux dans la limite de 1000 € :

* gain minimum de **40 %** sur les consommations



Les menuiseries et les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude ne font pas partie des dépenses éligibles

Seconde étape : 3 000 € avec pour objectif :

* le niveau **BBC en rénovation** (test d'étanchéité et étude thermique réglementaire à prévoir)

Entre les 2 étapes : délai mini de 2 ans



Aides pour une rénovation BBC globale



Principe : favoriser la rénovation au niveau BBC

Périmètre :

- * particuliers propriétaires occupants
- * logements anciens

Conditions :

- * réaliser une rénovation BBC
- * avoir réalisé un audit énergétique Effilogis
- * revenu fiscal de référence < **30 000 €** par part et par an
- * avec assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre, test d'étanchéité en fin de travaux et étude thermique réglementaire



Aides pour une rénovation BBC globale



Montants pour les propriétaires occupants :

→ **3000 € maxi pour l'aide à la conception et au suivi** : subvention proportionnelle de 80% des dépenses, aide plafonnée à 3000 € pour les prestations suivantes :

- * assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'oeuvre
- * test(s) d'étanchéité à l'air initial et/ou intermédiaire et final
- * étude thermique réglementaire

→ **+ 4000 € de subvention forfaitaire d'aide aux travaux**

→ **+ des bonus** : voir page suivante



Franche-Comté
Conseil régional

Aides pour une rénovation BBC globale



→ + des bonus :

- * **1 000 €** si les performances atteignent le BBC neuf (65 kWh/m²/an, au lieu de 104 kWh/m²/an)
- * **1 000 €** si solaire thermique ou utilisation d'éco-matériaux
- * **2 000 €** de bonus social en fonction du RFR (idem plafonds ANAH modestes) :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence des ménages aux ressources modestes/plafond majoré
1	18 332 €
2	26 811 €
3	32 242 €
4	37 669 €
5	43 117 €
Par personne supplémentaire	+ 5 431 €

→ **11 000 € maxi**



Franche-Comté
Conseil régional

Pour les particuliers bailleurs aussi



Aides financières pour les particuliers propriétaires bailleurs de logement(s) à loyer libre

Conditions d'éligibilité des propriétaires identiques aux propriétaires occupants

1- Subvention forfaitaire de 3 000 € par logement pour les travaux, dans la limite de 15 000 € par opération :

→ + 1 000 € par logement : bonus « Performance » (si la rénovation atteint les performances d'une construction neuve).

2- Subvention de 30 % des coûts d'études, plafonnée à 3 000 €.



Pour les particuliers bailleurs aussi



Aides financières pour les particuliers propriétaires bailleurs de logement(s) à loyer conventionné

Pas de condition sur les revenus des propriétaires.

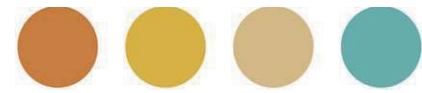
1- Subvention forfaitaire de 4 000 € par logement pour les travaux, dans la limite de 20 000 € par opération :

→ + 2 000 € par logement : bonus « Performance » (si la rénovation atteint les performances d'une construction neuve) ;

→ + bonus décrits dans les conditions détaillées de l'aide (menuiseries bois, installation de chaufferie collective...).

2- Subvention de 30 % des coûts d'études, plafonnée à 10 000 €.

Des financements adaptés



Le principe est de pouvoir financer les projets en palliant à la problématique de l'avance de subvention avec :

- facilitation de l'accès à l'éco-prêt à taux 0 ;
- Un prêt relais pour l'avance des subventions (Effilogis et ANAH uniquement) ;
- Un prêt complémentaire si nécessaire avec un taux bonifié.

Aujourd'hui : Caisse d'Epargne
Très bientôt : Crédit Agricole

Principales incitations fiscales

RGE pour les **RGE**



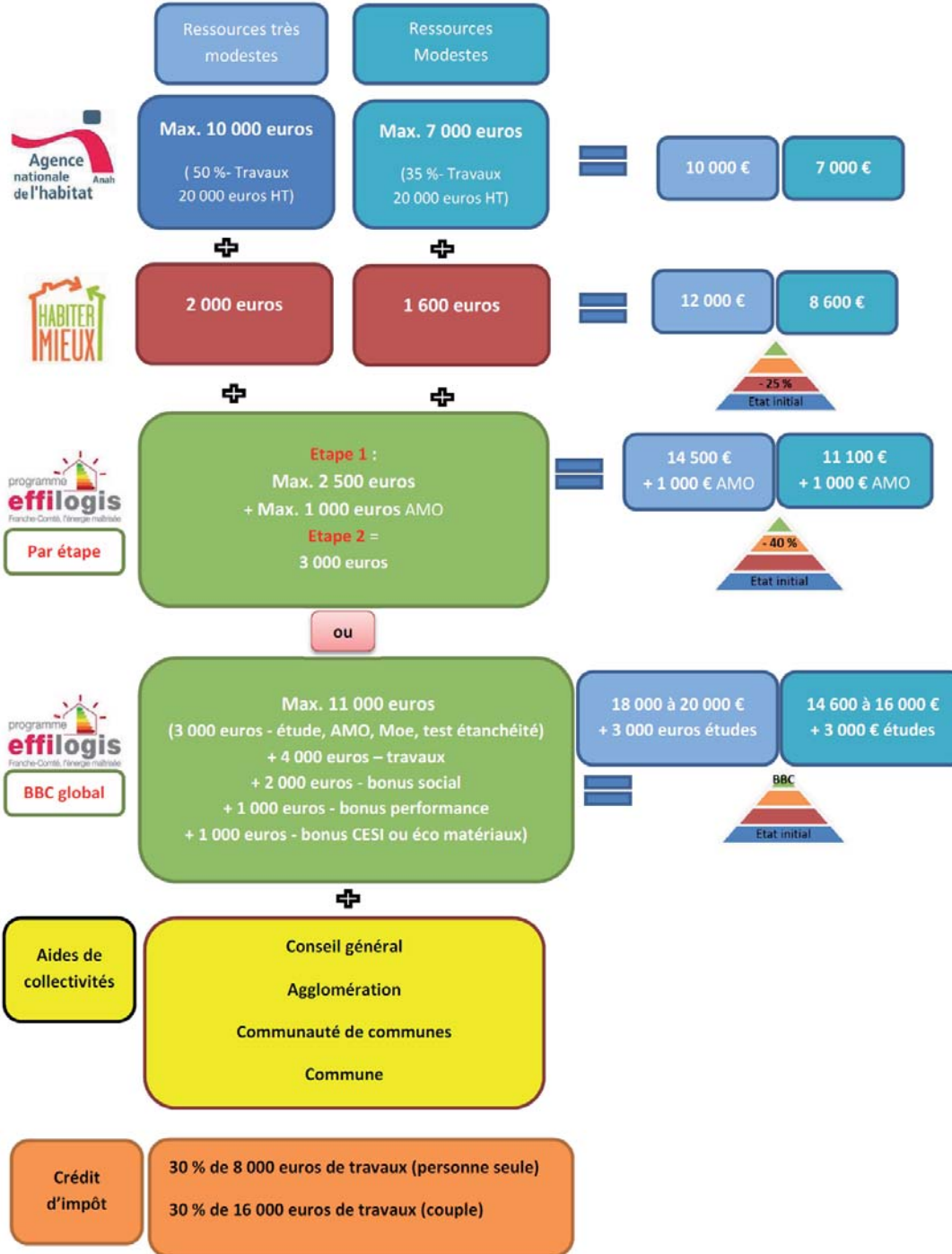
1^{er} juillet 2015

	TVA 5,5%	CEE	Crédit d'impôt DD	Eco-PTZ
Age Economies à réaliser	+ de 2 ans	+ de 2 ans	+ de 2 ans	Avant 1990
Conditions de ressources	Non	Non	Non	Non
Combien ?	5,5% pour travaux éligibles CITE et travaux induits au lieu de 10% pour autres travaux de rénovation et 20% sinon	Selon travaux et qui vous rachète les CEE	30 % sans bouquet depuis 01/09/14	20 000 € pour 2 travaux 30 000 € pour 3 travaux ou plus
Cumul avec autres aides		Pas avec ANAH sur les mêmes travaux	Cumul avec Eco-PTZ selon conditions de ressources	Cumul avec CIDD selon conditions de ressources

Principales infos sur les aides



	Prime 1350 €	ANAH et Habiter Mieux	Effilogis par étapes	Effilogis rénovation globale
Age Economies à réaliser	de 2 ans	+ de 15 ans -25 % de conso	Ancien -40% de conso	Ancien BBC rénovation
Conditions de ressources	si	Oui	Oui (niveau modestes ANAH)	Oui (30 000 € par part/an)
Combien ?	1350 € si bouquet de travaux	35% de maxi 20 000 € HT si modestes + 1600 € 50% de maxi 20 000 € HT si très modestes + 2000 € + prime collectivités, CG70 et ANAH	30 % du montant des travaux éligibles dans la limite de 2 500 € 80 % du montant de l'accompagnement non obligatoire dans la limite de 1000 €	4 000 € sur travaux + des bonus (jusqu'à 5 000 €) 80 % du montant de l'accompagnement obligatoire dans la limite de 3000 €
Cumul avec autres aides	Pas avec ANA	Pas avec prime 1350 € Pas avec CEE sur les mêmes travaux		





Merci de votre attention

Des questions ?

C'est fini !!!

